



Nouvelle Constitution

Ecoute, pédagogie, sensibilisation... le Togo ne ménagera rien

Depuis le 6 mai 2024, le Togo vit une nouvelle ère politique marquée par la promulgation de sa nouvelle Constitution ouvrant pleinement la 5ème République. Mais l'évidence de l'entrée de plain-pied dans la nouvelle République et le corollaire de transition qui l'accompagne n'occulte pas les questionnements, ...



PAGE 3

ECONOMIE



Gala des 100 entreprises les plus dynamiques du Togo

Des innovations éblouissantes au cœur de la 20ème édition

Fort des 19 années de réussite, le Gala des 100 entreprises les plus dynamiques du Togo revient avec éclat et innovation pour sa 20ème édition. Initié par le prestigieux cabinet international Eco finance entreprises, ...

PAGE 5

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Rencontre avec Winimie Lamboni, bénéficiaire du Produit AJSEF du FNFI

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", votre journal Togo Matin vous conduit à la découverte de Winimie ...

PAGE 2



Financement

Le Togo décroche un nouveau partenariat quinquennal de 900 milliards FCFA de la BM

C'est un succès magistral qui vient auréoler les réformes entreprises par le gouvernement depuis quelques années. Ce vendredi 12 juillet 2024 à Lomé, le gouvernement togolais et la Banque mondiale ont lancé un nouveau cadre de partenariat pays et signé trois accords de financement. Le tout, pour un montant global de 1,5 milliard de dollars US, soit 900 milliards FCFA. Cette prouesse que l'on doit au chef de l'Etat, ...

PAGE 5

DERNIERES HEURES

Le maire de la commune Golfe 2 est décédé

La commune de Golfe 2 est en deuil. Dr James Amaglo, maire de la commune, également vice-président des Forces démocratiques pour la République (FDR), n'est plus. C'est une information confirmée par un membre influent de FDR.

« Dr James Amaglo, le maire de Golfe 2 et vice-président du parti FDR, n'est plus », précise-t-il. Selon nos sources, le Dr James Amaglo était malade et hospitalisé à l'hôpital Dogta-lafia.

La perte de l'homme politique laisse un vide immense tant au sein de la commune de Golfe 2 qu'au sein des Forces démocratiques pour la République. Connu pour son dévouement et son engagement, il avait su gagner le respect et l'admiration de ses collègues ainsi que de sa famille politique.

Sous sa direction, de nombreuses initiatives ont été lancées pour améliorer les conditions de vie des habitants du Golfe 2. Ses efforts inlassables en faveur du développement ont conduit à plusieurs réalisations dans sa commune.

Le Dr Amaglo était également une figure clé au sein de FDR, où son poste de vice-président l'amenait à jouer un rôle stratégique dans les décisions et les orientations.

POLITIQUE

MPDD/Constitution

Coup de tonnerre dans le landerneau politique togolais

Alors que des acteurs de l'opposition togolaise continuent de s'opposer contre vents et marées à la nouvelle Constitution, et ceci en faisant appel ...

PAGE 3

14 juillet 2024 à l'ambassade de France au Togo

Fête de l'amitié et du partenariat

A la veille de la commémoration de la fête nationale française, l'ambassade de France au Togo a organisé, ce samedi 13 juillet à sa résidence, une cérémonie pour marquer l'événement. Une palette d'invités, parmi lesquels les membres du gouvernement, les ambassadeurs et d'autres personnalités de marque, étaient présents. « La fête de la Fédération, c'est bien sûr celle de la communauté nationale française mais aussi celle de ceux ...



PAGE 11

	SOMMAIRE	<p>Sénégal/Politique « Pas de rupture brutale avec la France », Diomaye Faye</p>  <p>P 4</p>	<p>Afrique L'AES met en garde l'Union africaine</p>  <p>P 4</p>	<p>Agriculture togolaise Plans stratégiques pour les céréales et les tubercules</p>  <p>P 5&7</p>
---	-----------------	--	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Rencontre avec Winimie Lamboni, bénéficiaire du Produit AJSEF du FNFI

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique " Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", votre journal Togo Matin vous conduit à la découverte de Winimie Lamboni, résidant dans la Préfecture de Tone et bénéficiaire du Produit "Accès des Jeunes aux Services Financiers" (AJSEF). Retour sur le parcours de cette trentenaire, qui grâce à son courage et son abnégation fait parler d'elle, non seulement dans sa préfecture d'origine, mais aussi dans toute la région. Reportage...



Winimie Lamboni

Dapaong, Région des Savanes, plus de 700 Km au nord de Lomé. Winimie Lamboni est la seule fille d'une famille polygame et nombreuse. Après ses études primaires, notre interlocutrice, vu l'âge avançant de son papa qui n'avait plus trop de moyens pour faire face aux besoins de toute sa famille, décida de prendre son destin en mains en apprenant un métier. " J'ai jeté un regard lointain sur mon avenir, en tenant compte de la situation financière de mes parents. J'ai également compris que tôt ou tard il me reviendra à moi de prendre soin

de mes frères et sœurs. Il me fallait donc trouver rapidement des sources de revenus, et pour cela il me fallait apprendre un métier. Afin de concrétiser rapidement ma ferme ambition de vouloir apprendre un métier, je me suis dit que le métier qu'il m'était facile d'apprendre était le tissage. Vu que ma maman a appris ce métier, je pouvais alors bénéficier de ses sages conseils et de quelques-uns de ses outils. Je prendrai alors de l'avance sur mes camarades", poursuit Winimie, visage sérieux et concentrée sur ses activités. Elle n'aura pas du mal à trouver

une structure pour apprendre le métier de ses rêves, et pour cause Dapaong est une ville où les activités de tissage sont très rependues. Trois ans de formations ponctuées de stages pratiques dans les centres de tissage, et notre jeune trentenaire sort nantie de son Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA). Son précieux diplôme obtenu, commence la difficulté majeure, comme c'est le cas d'ailleurs pour bon nombre de jeunes dans la Région.

"J'avais fini et j'avais mon CFA en main, je devais pouvoir ouvrir un petit atelier et commencer mes activités. Je pouvais également décider de travailler depuis ma maison, mais dans l'un ou l'autre des cas je devais acquérir du matériel de travail. Comme vous vous en doutez, c'est du matériel qui coute cher. C'est vrai que je pouvais démarrer avec les kits d'outillage de ma maman, mais ils n'étaient pas suffisant, je devais les renforcer afin de pouvoir mettre en application tout ce que j'ai appris en période de formation".

C'est donc dans ces conditions que Winimie se met alors à se renseigner dans toute la région, afin de dénicher toutes les initiatives mises en place par le Gouvernement qui pourraient lui permettre de pouvoir contracter un microcrédit, aussi petit soit-il, afin de pouvoir se lancer réellement dans ses activités. Et c'est auprès de COOPEC-SIFA, une Institution de Microfinance de poids dans la Région des Savanes, et de surcroît Partenaire du

Fonds National de la Finance Inclusive qu'elle sera davantage informée sur le Produit AJSEF du FNFI. Désormais toutes les informations relatives au produit Jeune en sa possession, notre interlocutrice décide alors de rejoindre la dynamique d'inclusion financière impulsée par le Gouvernement Togolais. Constitution du Groupe solidaire, formation en techniques de créations d'AGR et gestion de crédit, un processus assez simplifié qui au bout de quelques jours lui permet de toucher son premier crédit de 300.000 FCFA, de quoi lui permettre de commencer à relever le défi qu'elle s'était lancé.

"Une fois que j'ai obtenu le crédit, dans le but de rationaliser mes dépenses, j'ai décidé de travailler depuis ma maison. J'ai alors commandé le dispositif de tissage, acheté du fil à tisser et quelques kits usuels relatifs. C'est ainsi que j'ai commencé mes activités depuis la terrasse de ma maison. J'ai fait la publicité de bouches à oreilles et progressivement j'ai commencé à avoir de la clientèle nombreuse venir passer des commandes. Comme vous le voyez, je n'ai pas de raisons de me plaindre. Les activités se passent plutôt bien. J'ai assez de commandes, et en outre, je tisse des pagnes que je vends. Vous savez que quand les gans arrivent ici à Dapaong, ils veulent toujours repartir avec des pagnes tissés en guise de souvenir."

Notre interlocutrice a déjà de grandes ambitions. Réussir progressivement à monter une structure de formation,

où elle pourra transmettre ses connaissances aux plus jeunes. Mais à moyen terme, elle compte renforcer ses activités avec la couture des chemises. Un rêve qui ne pourra se réaliser qu'en obtenant davantage de financements. Elle pense le réaliser avec la seconde tranche de crédit AJSEF. Mais elle n'ignore pas que ce second crédit est conditionné par le remboursement à temps et en montant du premier crédit.

" Je suis un très bon élève en matière de remboursement de crédits. Je suis convaincu que je ne pourrai obtenir la seconde tranche de crédit que si je rembourse en intégralité le premier cycle. Je suis pratiquement à la fin du remboursement du premier cycle de crédit. Juste après, je ferai la demande pour obtenir la seconde tranche de crédit qui me permettra de pouvoir acheter une ou deux machines pour la couture des chemises pour la vente. Je pense que de la diversité de mes activités, réside également mon épanouissement social. Mais pour l'heure je peux affirmer que le produit AJSEF du FNFI a renforcé mon autonomie financière et économique."

Dans toutes les régions de notre pays, plusieurs millions de togolais souhaitent commencer comme Winimie Lamboni, partir de rien et évoluer assez rapidement, et le Fonds National de la Finance Inclusive leur en donne l'opportunité.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web :
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo
Edy Alley
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Nouvelle Constitution

Ecoute, pédagogie, sensibilisation...le Togo ne ménagera rien

Depuis le 6 mai 2024, le Togo vit une nouvelle ère politique marquée par la promulgation de sa nouvelle Constitution ouvrant pleinement la 5ème République. Mais l'évidence de l'entrée de plain-pied dans la nouvelle République et le corollaire de transition qui l'accompagne n'occulte pas les questionnements, même parfois les plus bouleversants. Le gouvernement ne l'ignore pas. Et le ministre de Fonction publique, Gilbert Bawara en a la ferme conviction. Tour à tour, devant les diplomates accrédités au Togo et ensuite devant un groupe de journalistes, le ministre, souvent présenté comme l'homme qui murmure à l'oreille du président de Faure Gnassingbé, le reconnaît et se prête volontiers à l'exercice de la remise de l'ouvrage sur le métier.



Gilbert Bawara

Après l'adoption de la nouvelle Constitution et sa promulgation, nombreux sont ceux qui se posent légitimement toutes les questions sur les étapes suivantes.

La loi votée en deuxième lecture le 19 avril et transmise par l'Assemblée nationale au président de la République le 22 avril acte le régime parlementaire. L'on sait que désormais le président de la République est élu par le « Parlement et le Sénat réunis en congrès pour un mandat de 4 ans renouvelable ».

L'on sait également que « Le candidat à la fonction du président du Conseil des ministres », « est le

chef du parti majoritaire ou le candidat issu de la coalition jouissant d'une majorité à l'Assemblée nationale à l'issue des élections législatives et après proclamation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle ». Mais comment passe-t-on concrètement de la 4ème à la 5ème République sans connaître des flottements préjudiciables pour le fonctionnement normal du pays ?

Comme la répétition, reste la meilleure forme de pédagogie, le ministre rappelle de bon aloi, l'article 95 de la nouvelle Constitution qui dispose que : « les institutions de la République sont mises

en place dans un délai n'excédant pas douze (12) mois à compter de la date de son entrée en vigueur ». Aussi, « Dans l'intervalle, les institutions de la République y compris celles du système judiciaire sont maintenues en fonction selon les dispositions de la Constitution du 14 octobre 1992 révisée », note l'article 96.

« Les pouvoirs du Président de la République en fonction au moment de la promulgation de la présente Constitution ne viendront à expiration qu'après l'entrée en fonction du Président du Conseil et l'élection du Président de la République », appuie l'article 97.

Nouvelle Constitution et diplomatie

Gilbert Bawara a rappelé devant le corps diplomatique accrédité au Togo les étapes ayant conduit à l'adoption de cette nouvelle loi fondamentale. « Face aux réalités politiques, économiques, sociales et culturelles, les parlementaires ont voté, le 29 mars 2024, la Constitution de la 5ème République, instaurant un tournant significatif dans le processus de démocratisation du pays », a-t-il affirmé.

Gilbert Bawara a également expliqué que la démission du gouvernement s'inscrit dans une tradition républicaine prévue par la nouvelle Constitution.

Cette démarche permet aux membres du gouvernement élus à l'Assemblée nationale d'exercer pleinement leur mandat parlementaire tout en assurant la gestion courante de leurs ministères respectifs.

Quant aux dispositions transitoires, le ministre a informé les ambassadeurs que le premier président de la 5ème République sera élu après l'établissement du Sénat. Ensuite, le chef du gouvernement, choisi au sein du parti majoritaire à l'Assemblée nationale et confirmé par la Cour constitutionnelle, prendra ses fonctions. Actuellement, la loi organique déterminant le nombre de sénateurs est en cours de rédaction, avec les préparatifs logistiques nécessaires à leur installation.

Enfin, Gilbert Bawara a précisé que la nouvelle Constitution confère à l'actuel président de la République et aux autres institutions le mandat de poursuivre leurs responsabilités durant cette période transitoire. Faut-il toujours le rappeler, le Togo est en pleine transition depuis le 6 mai. « Phase de transition parce que fondamentalement, il y a une nouvelle architecture institutionnelle qui doit être mise en place. Et la nouvelle constitution elle-même a prévu des dispositions transitoires en donnant 12

mois au maximum (6 mai 2024 au 5 Mai 2025) en vue de l'opérationnalisation et la mise en place effective des institutions et des organes que cette nouvelle constitution prévoit », a expliqué le ministre.

C'est pourquoi la sensibilisation devrait suivre toujours son cours. « Nous sommes dans une logique de sensibilisation et de pédagogie envers tous les acteurs. Il est tout à fait compréhensible que nous allions aussi vers les partenaires techniques et financiers pour nous assurer qu'ils comprennent le contexte politique et institutionnel qui est en train de se mettre en place dans notre pays. Et en même temps, nous savons que certains de ces partenaires peuvent se poser des questions : quelles sont les perspectives ? Quelles sont les prochaines étapes ? Nous avons eu des élections législatives le 29 avril, la constitution a été promulguée le 6 mai, après avoir été votée en deuxième lecture le 19 avril et transmise au président de la République le 22 avril.

Depuis la promulgation de la Constitution, nous pouvons estimer que le pays est entré dans une phase de transition. Phase de transition d'une ancienne constitution vers la cinquième République », rassure le ministre Bawara. **TM**

MPDD/Constitution

Coup de tonnerre dans le landerneau politique togolais

Alors que des acteurs de l'opposition togolaise continuent de s'opposer contre vents et marées à la nouvelle Constitution, et ceci en faisant appel à des soutiens extérieurs, le Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement (MPDD), se prononce faveur de la réforme. Comment réagiront les autres partis politiques ? Un véritable test pour cette opposition affaiblie ?

La semaine dernière, Guy Marius Sagna, député sénégalais, et membre du Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), s'est attaqué au Togo et à ses dirigeants sans aucune forme de protocole. Il fustigeait l'adoption d'une nouvelle Constitution par le pays. Beaucoup d'opposants ont brandi cela comme un trophée. Mais, la sortie du Mouvement patriotique pour la démocratie et le

développement (MPDD), ralentit cet élan.

« Le fait que le Togo soit sous un régime parlementaire n'est pas une mauvaise chose en soi. D'ailleurs en termes de démocratie et de pluralisme politique, le régime est beaucoup plus approprié. Cela permet l'émulation au sein des partis et favorise un étagement », a déclaré Jonas Siliadin, le vice-président du MPDD au micro d'une radio privée. Cette déclaration est tout

simplement inédite. C'est la première fois qu'un parti politique a agi avec autant de courage depuis l'adoption de la nouvelle loi. En allant aux élections la dernière fois, les acteurs de l'opposition auraient dû penser de cette façon. En effet, Togo Matin l'a déjà expliqué, si l'opposition est animée d'une bonne volonté, et si elle s'organise en laissant de côté les égos, les querelles, les guerres de leadership, elle aurait pu faire mieux sinon avoir la majorité.

D'ailleurs, l'opposition a à un moment donné souhaité gagner les dernières élections afin de profiter peut-être de la nouvelle

Constitution, qui ne risquait pas d'être rejetée par la Cour constitutionnelle. Donc, en l'état actuel des forces en présence, le mieux est d'accepter la réforme et de travailler inlassablement sur le terrain, un travail de proximité. Comme l'a dit Nathaniel Olympio du Parti des Togolais, l'opposition doit faire une introspection et proposer autre chose au peuple.

Même si comme elle le prétend, le régime a fait du forcing, de l'illégalité, et que le parti Union pour la République (Unir) souhaite juste conserver le pouvoir par tous les moyens, l'opposition peut parvenir à

quelque chose de probant en travaillant de façon sérieuse et coordonnée. En 2019, l'opposition radicale et extraparlamentaire a rejeté une réforme que l'on devait considérer comme une avancée notable. Pour elle, il faut limiter les mandats présidentiels à deux en insérant la formule « en aucun cas nul ne peut effectuer plus de deux mandats ». Cela n'est pas mauvais, l'on a cette formule dans d'autres Constitutions en Afrique. Mais, vu le rapport de force dont elle disposait, cette opposition pouvait-elle imposer quelque chose ? Et voilà qu'en 2024, le pouvoir se ravise, sans doute en se ...

Sénégal/Politique

« Pas de rupture brutale avec la France », Diomaye Faye

Elu sur la promesse d'une rupture avec l'ancien système, plusieurs observateurs, notamment les activistes et panafricanistes convaincus avaient espéré voir un jeune président perpétrer les discours souverainistes qui ont soufflé sur l'Afrique de l'Ouest ces derniers temps. Tout comme au Niger, au Burkina Faso ou au Mali, où ces discours ont semblé prospérer, l'on s'attendait à ce que le nouveau président Diomaye Faye suive. Dans un entretien accordé à des médias nationaux ce 14 juillet 2024 dans le cadre du bilan de ses 100 premiers jours à la tête du pays, M. Faye a précisé qu'il ne veut pas de rupture brutale avec la France.

Ces déclarations ont déçu en premier lieu, les panafricanistes anti-français qui avaient espéré une rupture radicale avec l'ancienne puissance coloniale. Le président Faye, élu sur la promesse de rompre avec l'ancien système, a préféré prendre une approche plus mesurée, en expliquant pourquoi les ruptures brutales n'ont à l'évidence aucun intérêt.

La France, qui a déjà commencé à réduire sa présence militaire en Afrique de l'Ouest et centrale, prévoit de maintenir une centaine de militaires au Sénégal, contre 350 actuellement.

Le président français, Emmanuel Macron, avait récemment annoncé cette réduction, qui devrait être effective d'ici 2023.

Le président sénégalais n'a pas caché son intention de renégocier les contrats mal ficelés selon lui par l'ancien régime. Il a également réaffirmé sa volonté de lutter contre la corruption, en saisissant la justice si les audits lancés dans tous les secteurs sur la gestion de l'argent public sous l'ancienne présidence révélaient des malversations.

Il a également évoqué la situation difficile de la Communauté économique

des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), qui a perdu trois de ses membres et a déclaré être prêt à jouer un rôle de médiateur pour convaincre les pays défectueux de revenir à la table de négociation. « J'ai la chance où la malchance

me regardent (pas) comme étant quelqu'un parmi ceux qui les ont sanctionnés.

Donc ils ont cette facilité à me parler plus qu'ils ne peuvent le faire avec les autres. C'est un atout qu'il faut mettre au service de

réussite de sa médiation. À 44 ans, le président Diomaye Faye, qui a été libéré de prison dix jours avant son élection, a nommé son ancien mentor, Ousmane Sonko, au poste de Premier ministre. Depuis son arrivée au pouvoir, les nouvelles autorités ont déjà pris des mesures notables, telles que la baisse des prix des produits de première nécessité et le lancement d'importantes réformes judiciaires. Il a par ailleurs participé à son premier sommet de la Cedeao et a effectué des visites diplomatiques dans plusieurs pays, y compris en France.

Dans un pays considéré comme étant dans l'urgence, le président Faye cherche à concilier la nécessité de rompre avec l'ancien système et celle de préserver les relations avec la France, un partenaire important pour le Sénégal.

Alexandre Wémima



Bassirou Diomaye Faye

de ne pas avoir été là quand les sanctions étaient prises par la Cedeao contre les Etats de l'AES. Ces Etats ne

la communauté », a-t-il expliqué en répondant indirectement à la question des maigres chances de

Afrique

L'AES met en garde l'Union africaine

Bamako, Niamey et Ouagadougou, les capitales des pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES), ont dénoncé ce qu'elles considèrent comme une ingérence de la part de l'Union africaine (UA) dans leur crise avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

L'AES, composée du Mali, du Burkina Faso et du Niger, a publié un communiqué jeudi 11 juillet 2024, dans lequel elle exprime sa désapprobation face aux propos tenus par un responsable de l'UA lors du sommet de la Cedeao à Abuja le 8 juillet. Les trois pays, dirigés par des régimes militaires, ont annoncé en janvier leur retrait de la Cedeao, une organisation régionale de quinze États membres, et ont formé leur propre confédération lors d'un sommet à Niamey le 6 juillet.

Selon le communiqué de l'AES, le commissaire de l'UA en charge des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, s'exprimant au nom du président de la Commission de l'UA,

a déclaré : "Le retrait des trois pays (...) est inacceptable pour l'UA et nous croyons en une seule Cedeao". Les ministres des Affaires étrangères de l'AES ont qualifié cette déclaration de "jugement de valeur surprenant et inhabituel" de la part d'un fonctionnaire qui, selon eux, outrepassé ses

accusant l'organisation d'être influencée par la France et de ne pas les soutenir suffisamment dans leur lutte contre le djihadisme. Bien que la plupart des sanctions aient été levées, les tensions persistent. L'AES affirme que toute remise en question de leur décision souveraine

Cedeao a récemment mis en garde contre le risque de "désintégration" de l'Afrique de l'Ouest suite à la formation de l'AES. La Cedeao est confrontée à de multiples défis, notamment la persistance de la violence djihadiste, des problèmes de financement et des difficultés à mettre en place une force régionale

et leur détermination à collaborer pour faire face aux défis communs, en particulier la menace djihadiste. Ils affirment que leur confédération vise à renforcer leur coopération et à promouvoir le développement durable dans la région.

Cependant, la Cedeao et d'autres observateurs s'inquiètent de l'impact potentiel de cette sécession sur la stabilité et la sécurité de la région. La réaction de l'UA, bien que critiquée par l'AES, reflète les préoccupations plus larges concernant l'unité et la cohésion de l'Afrique de l'Ouest face à des défis croissants.

L'AES a conclu son communiqué en soulignant son engagement envers les principes de l'UA, tout en défendant sa décision de former une confédération distincte. La situation souligne les tensions croissantes dans la région et la nécessité d'un dialogue continu pour trouver un équilibre entre les intérêts souverains des États et la stabilité régionale.



Les trois présidents de l'AES

attributions en s'ingérant dans les affaires intérieures d'États membres.

Les pays de l'AES reprochent à la Cedeao d'avoir imposé des sanctions suite aux putschs militaires,

de quitter la Cedeao constitue une ingérence dans leurs affaires intérieures. La région fait face à des violences djihadistes meurtrières depuis des années, et la

efficace. La création de l'AES ajoute une nouvelle dimension complexe à la situation déjà fragile de la région.

Les pays de l'AES insistent sur leur souveraineté

Financement

Le Togo décroche un nouveau partenariat quinquennal de 900 milliards FCFA de la BM

C'est un succès magistral qui vient auréoler les réformes entreprises par le gouvernement depuis quelques années. Ce vendredi 12 juillet 2024 à Lomé, le gouvernement togolais et la Banque mondiale ont lancé un nouveau cadre de partenariat pays et signé trois accords de financement. Le tout, pour un montant global de 1,5 milliard de dollars US, soit 900 milliards FCFA. Cette prouesse que l'on doit au chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, grâce aux initiatives visant l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance économique, débouche ainsi sur l'augmentation du portefeuille pays de la Banque mondiale.

À l'écoute, tout comme à la manette, le président de la République a été aux avant-gardes de ce nouveau cadre de partenariat. C'est dans ce sens qu'il a participé aux Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Une démarche du n°1 togolais visant à plaider en faveur de l'augmentation du portefeuille de la Banque au Togo. De plus, pour parachever ses efforts, le président de la République, Faure Gnassingbé, a reçu à Lomé l'ancien président de la Banque mondiale David Malpass. Lors de cette visite, le chef de l'Etat a réitéré son souhait d'un nouveau cadre de partenariat entre le Togo et l'institution de Bretton Woods. Désormais chose faite, cette cérémonie de lancement de ce nouveau cadre a été marquée par plusieurs discours.

Pour la ministre, secrétaire générale de la présidence de la République, Gouverneur du Togo auprès de la Banque mondiale, Sandra Ablamba Johnson, « l'approbation de ce nouveau cadre de partenariat qui ouvre une nouvelle page pour le renforcement de la coopération entre le Togo et le Groupe de la Banque mondiale pour les cinq prochaines années,

est le fruit des échanges de haut niveau qui ont marqué le séjour du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, à Washington DC, lors des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque mondiale



et du Fonds monétaire international», a-t-elle précisé. Pour Sandra Ablamba Johnson, ce lancement vient donc sceller une nouvelle alliance avec un partenaire stratégique qu'est la Banque mondiale. « Cette alliance qui confirme à suffisance notre choix stratégique, de centrer le développement de notre pays sur l'humain, est toute particulière en ce sens qu'elle a en son cœur, la vision pragmatique du chef de l'Etat, une vision axée sur la création de l'emploi décent ; bien que cela semble être un défi, il n'est toutefois pas insurmontable», a-t-elle déclaré.

Quant au ministre de l'Économie et des Finances, Sani Yaya, il a relevé l'apport notable de la contribution de la Banque mondiale dans la mise en œuvre des projets de développement socioéconomique. Il s'est réjoui de l'évolution constante du portefeuille du Togo traduisant les performances économiques du pays. « Cet accroissement du portefeuille du Groupe de la Banque mondiale est à l'image des performances du Togo sur le plan

économique ces dernières années. Les perspectives pour l'année 2024 prévoient une croissance de 6,6%, plaçant ainsi notre pays parmi les vingt économies du monde qui devraient connaître les taux de

croissance économique élevés en 2024 », a-t-il indiqué. Il a ainsi par la suite procédé à la signature de 3 accords. Il s'agit d'abord du



Lancement d'un nouveau cadre de partenariat pays et signature de trois accords de financement, entre le gouvernement togolais et la Banque mondiale, ce vendredi 12 juillet 2023 à Lomé.

Projet de développement inclusif pour l'accès à l'électricité (IDEA), estimé à 200 millions de dollars (120 milliards de FCFA). Ce projet vise à renforcer l'approvisionnement en énergie électrique par la construction de lignes de transmission de 161 kV, permettant à plus de 1,5 million de personnes, principalement en zones rurales, de bénéficier d'un meilleur accès à l'électricité. Ensuite, le financement additionnel de 23 millions de dollars, soit environ 14 milliards de FCFA pour le projet de cohésion sociale des régions nord

du Golfe de Guinée (COSO). Il permettra de soutenir davantage les réfugiés et les communautés hôtes dans la partie septentrionale du pays. Enfin, le programme de modernisation et de renforcement des capacités de l'administration publique pour la délivrance des services au Togo (PMADS), doté de 75 millions de dollars (45 milliards de FCFA). Il est destiné à moderniser l'administration publique pour la délivrance des services publics à travers la simplification des procédures.

Tout en saluant les initiatives entreprises par le chef de l'Etat pour parvenir à ce nouveau cadre de partenariat 2024-2029, le représentant résident de la Banque mondiale au Togo s'est réjoui des orientations socio-économiques prises par le Togo pour une croissance partagée. « Nous sommes donc très heureux aujourd'hui de vous

annoncer que le Groupe de la Banque mondiale a répondu favorablement aux demandes des autorités de soutenir plus fortement la Feuille de route avec des programmes structurants et une enveloppe financière de plus de 900 milliards de francs CFA pour les 5 prochaines années ».

Ce nouveau cadre de partenariat pays allant de juillet 2024 à juin 2029, a également été l'occasion de signer une dérogation spéciale pour l'accès du Togo au guichet de prévention et de résilience. Il « aidera le pays à relever ces défis de développement

afin de réduire la pauvreté, accroître la prospérité partagée et promouvoir un développement durable pour sa population », a indiqué Fily Sissoko. Ce cadre de partenariat est structuré autour de trois objectifs. Le premier est la création d'emploi de qualité par le secteur privé. Le deuxième, l'amélioration du capital humain. Et le troisième, la promotion d'un développement territorial et durable. Ce cadre comprend aussi deux thèmes transversaux qui sont le renforcement du cadre macroéconomique et celui de la gouvernance. Il met l'accent sur la productivité agricole, la logistique et la connectivité comme moteurs principaux de transformation de l'économie togolaise.

Ce nouveau portefeuille à hauteur de 900 milliards FCFA renseigne sur l'amélioration des agrégats économiques du Togo en matière de gouvernance. Ces performances permettent au Togo de sortir de la classe des pays fragiles bénéficiant de petites enveloppes de dons. Désormais, le Togo ne peut bénéficier que des prêts concessionnels, à très long terme voire la possibilité d'un remboursement à partir de la 50ème année.

Ces prêts ont le mérite de permettre au pays de lourds investissements dans les domaines stratégiques comme le social et les infrastructures. La création d'emploi pour les jeunes, l'agriculture et l'agro-industrie, la logistique et la connectivité, l'énergie en milieu rural, le soutien aux populations affectées par les questions sécuritaires, et des appuis additionnels aux secteurs de l'éducation et de la santé, sont les domaines prioritaires qui vont attirer les investissements liés à ce nouveau cadre de partenariat.

Edy Alley

Gala des 100 entreprises les plus dynamiques du Togo

Des innovations éblouissantes au cœur de la 20ème édition

Fort des 19 années de réussite, le Gala des 100 entreprises les plus dynamiques du Togo revient avec éclat et innovation pour sa 20ème édition. Initié par le prestigieux cabinet international Eco finance entreprises, ce Gala vise à promouvoir les entreprises et les investissements ainsi qu'à récompenser le mérite des opérateurs économiques à travers le continent.

De renommée internationale au fil des années, le Gala des

100 entreprises les plus dynamiques vise à mettre en lumière les acteurs qui

innovent et qui apportent une valeur ajoutée économique importante au développement de l'Afrique. Cet événement participe ainsi à renforcer l'image positive des nations africaines et du continent. Il reconnaît et récompense

également le mérite des chefs d'Etat du continent africain.

Pour cette 20ème édition, une panoplie d'innovations spectaculaires a été mise en place pour garantir une soirée inoubliable et grandiose. Elle est le

reflet du dynamisme et de l'innovation des entreprises africaines en vue d'une célébration unique. Ces innovations sont axées sur plusieurs points. Une communication ...

Suite à la page 8

Agriculture togolaise

Plans stratégiques pour les céréales et les tubercules

Le développement des filières des céréales et des tubercules font partie des plans stratégiques d'une économie agricole poussive au Togo. Les aspirations des décideurs du pays sont multiples.

Selon la Direction des statistiques agricoles, de l'information et de la documentation (DSID), la production du fonio pour la campagne agricole de

de production de semences améliorées de fonio ; le renforcement des capacités des producteurs semenciers ; le renforcement des

entre les membres désignés ; d'appuyer la direction chargée de suivi-évaluation des activités agricoles. De toute évidence, la mise en œuvre de ce plan créera des opportunités économiques, et le tout sera couronné par une amélioration de la sécurité alimentaire du

la campagne ont favorisé cette nouvelle avancée vers la croissance. Le niveau élevé de la production et la qualité des produits engendrent un approvisionnement favorable des marchés. C'est une raison suffisante pour les pouvoirs publics de trouver encore des moyens pour mieux faire.

Togo. Sa production était de 1 027 476 tonnes en 2017. Elle est passée à 1 204 249 tonnes en 2021 et 1,22 million de tonnes en 2022. Celle de l'igname est passée de 832 000 tonnes en 2017 à 960 431 tonnes, ce qui correspond à une progression de 15% en 05 ans, puis à 984 000 tonnes en 2022.



Le fonio

la saison dernière est estimée à 4 471 tonnes pour une superficie de 5 200 hectares. Pour stimuler la production, le ministère de l'Agriculture a élaboré un Plan d'action d'investissement pour la filière fonio (2024-2028). Décliné en 05 axes, il nécessitera un financement de 05 milliards de francs CFA.

Fonio et axes stratégiques : produire 10 000 tonnes d'ici à 2028

Le fonio est la cinquième céréale la plus consommée au pays après le maïs, le sorgho, le mil et le riz. Il est riche en fibres alimentaires. Sa demande est de plus en plus forte ces dernières années, c'est pourquoi les pouvoirs publics ont décidé de booster sa production. Mais pas que. La culture du sol togolais fait germer d'autres richesses au service du développement économique du pays.

Les actions à mener concernent la mise en place d'un programme

capacités des techniciens sur la production de fonio. L'axe 2 est le « soutien à la transformation ». Il va contribuer à l'acquisition de matériels modernes de transformation dans les unités existantes ; au renforcement des capacités sur les procédés de transformation ; à la construction des infrastructures de traitement post-récolte.

Les actions à ce niveau sont le renforcement des liens d'affaires ; la formation des acteurs en marketing ; la promotion de l'image du fonio, etc. Puis il y a l'axe 4 intitulé « appui à l'organisation et à la gouvernance de la filière » qui permettra d'appuyer la structuration des acteurs non organisés ; de soutenir l'élaboration des manuels de procédures ; de former les acteurs sur le leadership, la bonne gouvernance, les techniques de négociation commerciale...

Il s'agira de faciliter le suivi des activités à la base à travers des visites d'échanges périodiques

Togo.

Pousser la filière tubercule au-delà des limites

L'agriculture est vectrice de développement. Elle en est pour beaucoup dans la réduction du taux d'inflation au Togo

Pour développer la filière, un plan quinquennal d'une valeur de 2,34 milliards de francs CFA est mis en place. Il inclut le manioc, l'igname, le taro et la patate douce, sur les 05 prochaines années, comme garanti dans le Plan d'action d'investissement de la filière plantes à racines et tubercules (PRT) 2024-2028, développé par le ministère de l'Agriculture. L'idée est de faire augmenter la production nationale des plantes à racines et tubercules de 15% sur la période et aussi d'arriver à un niveau de transformation de 10% d'ici à 2028.

La production de tubercules a progressé de près de 11% au cours des 05 dernières années. Elle a atteint 2,23 millions de tonnes en 2022-2023 et était à 2 193 462

Le plan évoqué comporte 03 axes, le premier concerne l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits. Il pèse 755 millions de francs CFA. L'axe numéro 2 est destiné à la valorisation ainsi qu'à la commercialisation des produits de la filière et vaudra un investissement de 726 millions de francs. Puis enfin l'axe 3 s'occupe du renforcement de la gouvernance et du mécanisme de financement de la filière avec un financement de 865,2 millions de francs nécessaires.

Réforme de la politique foncière agricole du Togo

Le Togo a engagé une série de réformes audacieuses, surtout au cours de la décennie actuelle, pour mettre à l'aise les habitants



Période des moissons

qui est passé à 5,8% à fin mai 2023, contre 8% un an plus tôt. La hausse de la production et les bons résultats de

tonnes en 2021. En 2017, ce n'était que 1 950 000 tonnes. Le manioc est la première plante à racines et tubercules cultivée au

sans exception. Devenir une nation prospère, paisible et où la richesse est créée et distribuée de façon convenable,

tel est le leitmotiv des dirigeants qui mettent le cœur à l'ouvrage. Au début de l'année 2022, il a été validé des réformes dont la mise en œuvre se déroule conformément

ha. En ce qui concerne la cartographie des terres dont des travaux ont démarré en 2022, 59 000 ha de terres ont été cartographiées pour une cible annuelle de

sont hors Zaap avec une différence moyenne de 36%.

En un an les travailleurs sur les Zaap ont vu leurs bénéfices majorés de

l'œuvre. Par conséquent, les initiatives entrepreneuriales sont en plein essor mois après mois et une année suivant l'autre. Il n'y a plus aucun jour où le Centre de formalités des entreprises (CFE) ne reçoit pas de demande de création d'entités. Jeunes, hommes et femmes se mobilisent de façon accrue pour matérialiser leurs idées d'auto emploi.

Elles sont au nombre de 8 283 à être créées au premier semestre de 2023, ce qui représente une progression de 15% en glissement annuel. L'année passée au cours des 06 premiers mois, ce sont 7 195 entreprises qui ont été installées. Les précisions faites par le CFE indiquent que dans le détail, 5 989 sociétés sur ces 8 283 sont portées par des hommes, contre 2 294 par les femmes (27%). En 2022 à la même date, le total d'entreprises créées par les femmes était de 2907. Sur les 8 283 entités du semestre, 6 871 sont pour les Togolais contre 6 092 l'année dernière, soit une progression de 12%. Si les choses se déroulent comme actuellement, le pays peut battre son propre record en matière de création d'entreprises au cours d'une année. Le

chiffre élevé est celui de 2022 où 13 835 nouvelles sociétés avaient été enregistrées au CFE. Avec les réformes opérées ces dernières années, l'entrepreneuriat des jeunes et femmes a pris de l'ampleur. Depuis 2019 près de 50 000 nouvelles entreprises ont ainsi été créées, avec chaque année la barre des 10 000 nouvelles sociétés franchie.

Les plus déterminantes sont la réduction des frais de création d'entreprise de 262 000 francs CFA en 2012 à 30 000 francs de nos jours ; la suppression des frais de publication d'annonces légales ; la digitalisation du processus de création d'entreprise sur le site du CFE.

Sont aussi concernées la dématérialisation des procédures d'enregistrement, la suppression des droits d'enregistrement et des timbres ; l'attribution sur demande présidentielle de 25% des marchés publics aux jeunes entrepreneurs pour libérer leur potentiel et renforcer leur pouvoir d'achat de sorte qu'ils puissent éviter l'inactivité et tomber dans la facilité...

Attipoe Edem Kodjo



Des tubercules

aux objectifs annuels établis pour la période 2022-2024.

Le suivi du ministère de l'Économie et des Finances permet de constater l'effectivité des réalisations. Sur 312 activités de réformes opérationnelles programmées pour l'année 2022, 140 ont été réalisées à fin décembre 2022, 158 autres étaient en cours de réalisation et 17 n'avaient pas encore débuté. Un point a été fait sur 06 réformes prioritaires de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 dont l'une est la Réforme de la politique foncière agricole.

C'est une réforme destinée à faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois. Il est attendu la réalisation de la cartographie de 500 000 ha sur la période 2020-2025 et la consolidation de 40 000 ha de terres agricoles sur la même période, à travers 400 Zones d'aménagement agricoles planifiées (Zaap) à raison de 100 ha par Zaap.

À fin décembre 2022, ce sont 13 920 ha de terres qui ont été consolidées, soit 7 600 ha en 2021 et 6 320 en 2022 pour une cible annuelle de 8 000

50 000 ha, soit un taux de réalisation de 118%. Ce qui est à l'avantage du secteur agricole qui emploie aujourd'hui environ 60% de la population active. C'est l'une des retombées de la mise en place des Zaap. On indique que sur la période 2021-2022, 130 Zaap ont été réalisées et mises en exploitation pour une superficie de 12 608 ha sur le territoire. Les rendements des exploitants sont supérieurs à ceux qui

65% en moyenne dans les filières comme le soja, maïs, riz, sorgho et l'activité agricole a généré un revenu moyen toutes spéculations confondues de 397 250 francs contre 291 600 francs CFA hors des Zaap.

Chemin mieux tracé aux entrepreneurs

L'environnement togolais est débarrassé de toutes les contraintes majeures qui pourraient empêcher les porteurs de projets de se mettre facilement à



Un tracteur labourant un champ

MPDD/Constitution **Suite de la page 3**

Coup de tonnerre dans le landerneau politique togolais

... rendant compte que cette alternance tant créée partout pourrait ne pas être viable pour tous (la chasse aux sorcières par exemple) ; et que peut-être dans les mois ou années à venir, une sorte d'alternance aura lieu.

D'ailleurs, même si le président de la République n'aura plus assez de pouvoirs, et que Faure Gnassingbé est le premier président du Conseil comme annoncé par le ministre Gilbert Bawara, il est clair que lui seul ne pourra pas jouer tous les rôles. Il y aura d'une manière ou d'une autre un contre-pouvoir. Sans compter que comme indiqué plus haut, si l'opposition laisse les débats et accusations stériles qui fatiguent les populations, elle pourrait obtenir la majorité, notamment à travers des Coalitions pour diriger le pays. C'est possible. À moins que ces messieurs et dames soient des fatalistes et des défaitistes nés. Quoi qu'il en soit, le MPDD, parti de

feu Agbéyomé Messan Kodjo, membre de la Dynamique monseigneur Kpodzro (DMK), vient de changer de discours politiques. Quelle est la raison de ce revirement spectaculaire, alors que l'ancien leader de ce parti a réclamé une prétendue victoire à l'élection présidentielle du 22 février 2022 jusqu'à sa mort. Qu'est-ce qui est à la base de ces déclarations d'un leader de l'opposition, alors que le parti rejetait la réforme depuis sa concrétisation. Au sein de l'opposition, l'on risque d'assister à un débat houleux.

Par exemple, Brigitte Kafui Adjama gbo-Johnson, secrétaire générale de la Convention démocratique des peuples africains (CDPA), ancienne coordonnatrice de la DMP et députée à l'Assemblée nationale est contre la nouvelle Constitution. Récemment, elle a pris part au meeting de certaines organisations dites de la société civile

à Akassimé, aux côtés du professeur David Dosseh et d'autres leaders de la société civile et des partis politiques. La députée veut se démarquer à l'hémicycle. Quoi qu'il en soit, dans les heures à venir le MPDD pourrait subir des attaques sans précédent. L'opposition togolaise est coutumière de

pas indemne. L'on pense qu'il a été vendu et qu'il n'est pas un « vrai opposant ».

Qui est vrai opposant ? Quand l'on dévoile les dessous de certains d'entre eux parfois, l'on se rend compte que ceux qui insultent le pouvoir à longueur de journée et appellent à son

la Coalition des 14 a disparu. Ce sont les membres eux même qui ont informé le peuple sur leur manque de sérieux et leur cupidité. Mais, en prenant cette position qui surprend plus d'un alors qu'il n'y a pas longtemps les membres de la DMP dont ceux du MPDD, ont été arrêtés pour des activités visant à empêcher la mise en œuvre de cette Constitution ; l'on se pose des questions.

Aucune action en politique n'est gratuite. Que veut le MPDD ? Rentrer au prochain gouvernement ? Ou bien, est-ce une déclaration isolée d'un responsable d'un parti politique qui en porte la responsabilité...

Dans ce cas, l'on risque bientôt d'avoir une crise dans le parti si ce n'est pas déjà le cas. Quoi qu'il en soit, le temps permettra d'analyser à la loupe les actions du MPDD et du reste de la classe politique.

La rédaction



Feu Agbéyomé Kodjo

ces pratiques nauséabondes. Quand un parti ou un acteur politique prend une position proche du pouvoir, il n'en sort

remplacement par tous les moyens sont les pires vendus. Les preuves existent. L'on sait par exemple comment

Gala des 100 entreprises les plus dynamiques du Togo **Suite de la page 5**

Des innovations éblouissantes au cœur de la 20ème édition

..exceptionnelle qui prend en compte une couverture médiatique inégalée sur RFI et les chaînes internationales du bouquet Canal Plus, assurant une visibilité mondiale à l'événement. Un focus est aussi fait sur les lauréats historiques. Au cours de ce focus, un hommage particulier sera rendu aux lauréats des 19 éditions précédentes, mettant en lumière leurs parcours exemplaires et leurs contributions remarquables au développement économique.

De plus, un zoom sera fait sur l'investissement en Afrique. Dans ce cadre, un accent sera mis sur les opportunités d'investissement en Afrique, soulignant les réussites et les potentiels de croissance sur le continent. Figure également au menu, la projection d'un documentaire. C'est un film exclusif, dévoilant l'impact du Gala sur les entreprises primées. Il sera projeté lors de la cérémonie, illustrant les transformations positives et les succès engendrés. Ensuite, les



participants à cette belle cérémonie, auront droit à la tribune inspirante. Le PDG du cabinet international Eco finance entreprises animera une tribune spéciale intitulée "20 Éditions de mise en lumière des entreprises africaines", partageant des insights précieux et des perspectives éclairées sur deux décennies de succès.

On retrouvera également, une rubrique dédiée au Journal spécial. Le Journal

fait une publication sur "LES COULISSES DU TOP 100". Lors de ce Journal, il sera présenté des numéros spéciaux dédiés à cette 20ème édition, offrant des analyses approfondies et des rétrospectives captivantes.

On note une retransmission renforcée de la couverture médiatique sur la TVT et cinq autres chaînes de télévision africaines, ainsi qu'un spectacle grandiose fait de show spectaculaire.

Au-delà des récompenses, le Gala des 100 entreprises les plus dynamiques est un catalyseur de changement et de croissance économique. Depuis sa création, il a contribué au rayonnement de nombreuses entreprises, leur offrant une visibilité accrue, des opportunités de croissance et une crédibilité renforcée. Les retombées positives sont visibles au sein des entreprises primées mais aussi dans l'ensemble du tissu économique national. C'est un événement qui stimule l'innovation, attire les investissements et favorise un environnement propice à la prospérité.

Cette 20ème édition du Gala des 100 entreprises les plus dynamiques est placée sous le haut parrainage du président de la République togolaise, Faure Essozimna Gnassingbé. Le Togo est le pays choisi sur le continent pour accueillir cette édition. Cette dernière reconnaîtra le mérite des entreprises togolaises, qui de par leur expertise, innovation et dynamisme, font bouger l'économie et impactent positivement la vie de millions de Togolais et Africains. Cette 20ème édition aura lieu à l'hôtel Sarakawa, le 27 juillet prochain à Lomé.

Edy Alley

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnez-vous au journal quotidien TOGOMATIN !

RECEVREZ-VOUS VOS ABONNEMENTS QUOTIDIENNES TOUS MATINS AU TOUT DE LA JOURNÉE (sauf le jour de vos vacances)

Choisissez votre abonnement :

- 1000 Francs CFA (10000 FCFA) - 1 an
- 2000 Francs CFA (20000 FCFA) - 2 ans
- 3000 Francs CFA (30000 FCFA) - 3 ans
- 4000 Francs CFA (40000 FCFA) - 4 ans

INFORMATIONS :
 N° 0071 0000 1000
 Tél. 01 81 81 81 42
 Courriel: abonnement@togomatin.com
 Site web: www.togomatin.tg
 Tél. 01 81 81 81 42

Abonnez-vous au journal quotidien TOGOMATIN !

RECEVREZ-VOUS VOS ABONNEMENTS QUOTIDIENNES TOUS MATINS AU TOUT DE LA JOURNÉE (sauf le jour de vos vacances)

Choisissez votre abonnement :

- 1000 Francs CFA (10000 FCFA) - 1 an
- 2000 Francs CFA (20000 FCFA) - 2 ans
- 3000 Francs CFA (30000 FCFA) - 3 ans
- 4000 Francs CFA (40000 FCFA) - 4 ans

Football

L'ASCK remporte sa première Coupe du Togo

L'Association sportive des conducteurs de la Kozah (ASCK) a remporté la Coupe du Togo 2024 face à l'Association sportive de la Kozah (ASKO). Les Chauffeurs sont venus à bout des Kondonas (2-1) dans une finale électrique, le 13 juillet dernier au Stade de Kégué.



L'ASCK célébrant la victoire

Après six ans de trêve où Gomido FC a remporté la dernière édition en 2018, la Coupe du Togo a repris ses droits cette saison. La finale a été un derby qui a opposé les deux clubs de Kara (région au nord du Togo) en première division.

L'ASCK s'est montrée dangereuse dès la 8^e minute sur un débordement de l'attaquant Kokou Kloukpo qui centre dans la petite surface adverse mais Amara Bagayoko a été trop court pour pousser le ballon au fond. La première

grosse occasion de but de l'ASCK a été obtenue par Bilali Akoro.

Lancé dans le dos de la défense des Lutteurs, l'attaquant des Chauffeurs a chevauché jusque dans la surface mais sa frappe enroulée échoue sur la

barre et meurt sur le montant gauche du gardien Mahadiou Sama (13'). A cinq minutes de la pause, Enoch Quaicoe envoie une frappe tendue à Fadil Soumanou qui relâche la missile. Amara Bagayoko complète mais rate le cadre.

L'ASCK s'est créé les meilleures occasions en première partie et prend l'avantage dans le temps additionnel. Sur un centre à ras-de-terre de Abdoul-Halimou Sama, le défenseur de l'ASKO, Alaba Gueo pousse maladroitement le ballon dans ses propres filets (45'+1). A la 72^e minute, la barre transversale sauve l'ASCK sur une tête de l'axial Georges Adjessi. Les Kondonas égalisent sur une action de classe. Le milieu Denis Abalo lance son latéral Abdoul-Sabourh Bodé qui sert d'une touche dans la surface, Moucheri Tchakei qui marque sans grande difficulté (76').

Au bout d'un match tendu

et âpre, tout a été décidé dans les prolongations. Bilali Akoro délivre les siens en marquant le deuxième but salvateur pour l'ASCK (117'). Les Chauffeurs rééditent l'exploit comme lors de la finale de la Coupe de l'indépendance face au même adversaire. Malgré les contestations et le refus de jouer des Kondonas qui a valu une interruption du jeu, la rencontre est finalement allée au bout. Les Chauffeurs de la Kozah décrochent ainsi la première Coupe du Togo de leur histoire.

Cette finale marque la fin de la saison 2023/24 au Togo. L'ASKO, champion de la D1 Lonato sera en préliminaire de la Ligue des champions de la CAF face au Deportivo Mongomo (Guinée équatoriale). L'ASCK disputera les préliminaires de Coupe de la confédération de la CAF contre l'AS FAN du Niger.

Attipoe Edem Kodjo

Togo/Identité de joueur

Doubbé FC et Commission de recours FTF, deux équations à plusieurs inconnues

Gomido FC et Doubbé FC sont dans un contentieux d'identité de joueur. Après une décision de la Commission de discipline de la FTF, la Commission de recours est allée dans le contre sens. Dans un communiqué publié le 7 juillet dernier, le Bureau exécutif du club de Kpalimé expose les raisons de son désaccord. L'analyse de cette affaire pose plusieurs interrogations.

Une enquête minutieuse a été menée par la Commission de Discipline de la FTF, ponctuée par des auditions. Les résultats ont dissipé les doutes, révélant que les accusations étaient non fondées. Il s'est avéré que le joueur n'avait pas enfreint les règles d'identité, mais avait été malencontreusement pris dans les mailles d'une erreur administrative lors de l'enregistrement de sa licence.

La Commission de Discipline a donc exprimé des réserves quant à la cohérence de l'argumentation présentée par Doubbé FC. Il est apparu que la logique juridique invoquée par le club ne tenait pas face aux

preuves et aux procédures établies. Le club de Mango, après avoir impliqué le joueur dans une situation où une fausse identité aurait été utilisée, a tardivement invoqué des allégations de fraude sur l'identité de ce même joueur, plusieurs années plus tard.

Face aux preuves



Doubbé FC

indubitables, en février 2024, la Commission de Discipline de la FTF a pris la décision de rejeter les allégations de Doubbé FC, mettant en avant l'absence de fondement de la demande d'évocation. De surcroît, Doubbé FC a été tenu responsable pour non-

coopération et violation des règlements en vigueur, se voyant ainsi infliger une amende de 250 000 FCFA, conformément aux règlements de la FTF.

Le club de Mango a alors saisi la Commission de Recours qui a procédé à l'analyse des preuves présentées par les deux

clubs. « Il ressort du travail de la commission de discipline que Doumbé FC a fourni des documents démontrant que Sognadiki Pya Abalo et Ametepe Comlanvi Dodo étaient, en réalité, la même personne avec deux identités distinctes, née à des dates

et lieux différents », a dit la Commission de recours dirigée par le juge Espoir Assogbavi.

Le match remporté par Gomido FC a été annulé et déclaré perdu par forfait, donnant une victoire 3-0 à Doubbé FC de Mango. L'organe juridictionnel de la FTF décide de sanctionner le joueur qui n'est plus qualifié à jouer pour Gomido FC de Kpalimé avec l'identité Ametepe Comlanvi Dodo, né le 20 décembre 1999 à Ténégadoufelgou. L'amende de 250 000 FCFA initialement infligée à Doubbé FC par la Commission de Discipline a été également annulée.

Quels documents, non précisés par la FTF, Doubbé a-t-il présenté alors que l'identité que le club revendique n'a aucune pièce d'identité justificative? Pourquoi la FTF a-t-elle délivré une licence sans une pièce d'identité et sans un réel suivi sous réserve? Comment Doubbé FC est-il parvenu à établir une Licence au nom de Pya Abalo Sognadiki sans pièce d'identité? Quels documents Doubbé a-t-il fournis à la FTF pour obtenir

la Licence dudit joueur? Cette affaire n'est-elle pas l'arbre qui cache la forêt des pratiques indubitablement illégales dans lesquelles baigne Doubbé?

Autant d'interrogations qui mettent en lumière les coins obscurs de la délivrance des licences de joueurs. Cette affaire de double identité se pose aujourd'hui parce que la FTF a eu la malveillance de délivrer à Doubbé une licence sous réserve, et la négligence du suivi.

La décision de la Commission de recours à donner raison à Doubbé devra constituer une ouverture d'une enquête autour de la gestion de délivrance des licences, et par ricochet, laver l'image de Gomido et celle du joueur Comlanvi Dodo Ametepe qui a bel et bien sa pièce d'identité avec laquelle il a déjà évolué chez Kotoko FC, l'Étoile Filante, l'AS GbohloeSu avant d'être recruté par Gomido FC. C'est d'ailleurs sous cette identité qu'il est enregistré dans le Togo FIFA Connect.

Attipoe Edem Kodjo

SCFPA/SKID/TA Recouvrement de créances

2° ORIGINAL

COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

L'an deux mil vingt-quatre et le Lundi dix-sept (17) Juin
à 13 heures et 34 minutes.

A la requête de **ORABANK TOGO**, Société Anonyme avec conseil d'administration au capital social de 10 019 110 000 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sous le numéro TOGO-LOME 2003 B 0949, dont le siège social est à Lomé, Place de l'Indépendance, Angle Av. des Nîmes et N. Grunitzky, BP. 65 Lomé-TOGO, Tél. 22 21 62 21, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié au siège de ladite ;

Assistée de la **SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES**, Société d'Avocats au Barreau du Togo, ayant son siège social à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, 01 B.P 968 Lomé-01, Tél : 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjra Koffi DOGBEAVOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Laquelle se constitue pour elle sur la présente poursuite, et au siège de laquelle domicile est élu et où pourront être notifiés les actes d'opposition au présent commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie ;

Agissant en vertu d'un pouvoir spécial de saisir en date du 24 mai 2024 donné à moi Huissier susdit et soussigné, dont copie est remise avec celle des présentes et des actes ci-après dont copies certifiées conformes sont également délaissées en annexe à celles des présentes, savoir :

- la grosse dûment en forme exécutoire de l'acte en date des 2 et 17 août 2018 intitulé « Convention d'ouverture de crédit passée entre la Société ORABANK TOGO et la Société des Frigos de Lomé (SOFRILOM SARL) », passé par-devant Lysiane Adzowo AMORIN et Maître Hedy AMORIN-BADOHU, Notaires à Lomé ;
- la grosse dûment en forme exécutoire de l'acte en date des 28 mai et 11 Juin 2019 intitulé « Avenant à la Convention d'ouverture de crédit en compte courant passée entre la Société ORABANK TOGO et la Société des Frigos de Lomé (SOFRILOM SARL) », passé par-devant Lysiane Adzowo AMORIN et Maître Hedy AMORIN-BADOHU, Notaires à Lomé ;
- la lettre référencée N°8377/OTG/DG/DREC/DRNI/SOK en date du 21 novembre 2023 portant en objet « Notification de clôture juridique du compte courant n°65670000101-23 » ainsi que son courrier électronique de transmission à la SOFRILOM SARL en date du 21 novembre 2023 ;
- l'extrait de compte ;

SCFPA/SKID/TA Recouvrement de créances

2° ORIGINAL

COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

requérante à la Conservation Foncière et vaudra à partir de sa publication saisie réelle du bien Immeuble désigné ci-après :

Désignation :

Le bien objet de la saisie est un immeuble d'une contenance de trois ares quatre-vingt-douze centiares (03a 92ca), objet du titre foncier n°34 011 inséré au Livre Foncier de la République Togolaise Volume 185, Folio 51, consistant en un immeuble urbain bâti ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, sis à Lomé, Attiégo (Préfecture du Golfe), limité au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n°s 817 A, 816, et 818, au Sud par une rue non dénommée de 20 mètres ;

Tel au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte avec ses aisances, dépendances et appartenances, sans aucune exception ni réserve ;

Lui déclarant enfin que l'expropriation du bien désigné ci-dessus sera poursuivie dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Lomé sous la constitution de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo ;

Notifié à Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière et des Domaines au Togo, demeurant et domicilié à Lomé, à la Direction des Affaires Domaniales et Cadastrales (Division de la Conservation Foncière), où étant et parlant à :

Copie du présent commandement et lui ai rappelé de s'abstenir de toute mutation de l'immeuble dont s'agit ou d'y inscrire tout droit réel tant que mainlevée ne sera pas donnée dudit commandement, mais que, dès réception du présent exploit, il est mandaté d'inscrire tous droits de ma requérante sur le Titre Foncier sus-spécifié.

SOUS TOUTES RESERVES ET POUR QU'ILS N'EN IGNORENT

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies tant des pièces susvisées que du présent exploit dont le coût est de 150 000 F CFA.

L'HUISSIER,

SCFPA/SKID/TA Recouvrement de créances

2° ORIGINAL

COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

Fait commandement à :

La Société des Frigos de Lomé (SOFRILOM), Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10 000 000 F CFA, ayant son siège social à Lomé, ONAF, Route d'Aného, Zone portuaire, Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TG-LOM 2015 B 923, représentée par son Gérant, demeurant et domicilié audit siège, où étant et parlant à :

Le destinataire de l'acte étant introuvable à l'adresse connue (siège), j'ai procédé à la signification par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

Monsieur Baba Mahamadou KOLANI, Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, Avenue Maman N'Danida, BP. 13594, Tél. 90 04 04 08, où étant et parlant à : *sa personne ainsi déclaré qui a reçu copie tant de son exploit que celle des pièces ci-dessus visées et vise les originaux et la copie 17 06 - 2024 JKH*

De, dans les vingt (20) jours de la signification du présent exploit et pour tout détail, payer à ma requérante ou à son Conseil, la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats sise à l'adresse susvisée, la somme totale de Trois cent vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-huit (325 695 468) francs CFA, décomposée comme suit :

• la somme principale	269 303 806 F CFA
• majorée des intérêts de retard décomptés du 21.11.2023 au 13.06.2024 décomposés comme suit :	7 336 854 F CFA
21.11.2023 au 31.12.2023 (4,2205%)	1 245 585 F CFA
01.01.2024 au 13.06.2024 (5,0336%)	6 090 769 F CFA
• des frais de recouvrement (15%)	41 496 024 F CFA
• T.V.A (18%)	7 469 284 F CFA
• Coût du présent exploit	90 000 F CFA

L'avertissant que faute de payer la somme inscrite au présent commandement dans le délai de vingt (20) jours imparti, le présent commandement sera transcrit à la diligence de ma

SCFPA/SKID/TA Recouvrement de créances

2° ORIGINAL

COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

L'an deux mil vingt-quatre et le Lundi dix-sept (17) Juin
à 13 heures et 34 minutes.

A la requête de **ORABANK TOGO**, Société Anonyme avec conseil d'administration au capital social de 10 019 110 000 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sous le numéro TOGO-LOME 2003 B 0949, dont le siège social est à Lomé, Place de l'Indépendance, Angle Av. des Nîmes et N. Grunitzky, BP. 65 Lomé-TOGO, Tél. 22 21 62 21, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié au siège de ladite ;

Assistée de la **SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES**, Société d'Avocats au Barreau du Togo, ayant son siège social à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, 01 B.P 968 Lomé-01, Tél : 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjra Koffi DOGBEAVOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Laquelle se constitue pour elle sur la présente poursuite, et au siège de laquelle domicile est élu et où pourront être notifiés les actes d'opposition au présent commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie ;

Agissant en vertu d'un pouvoir spécial de saisir en date du 24 mai 2024 donné à moi Huissier susdit et soussigné, dont copie est remise avec celle des présentes et des actes ci-après dont copies certifiées conformes sont également délaissées en annexe à celles des présentes, savoir :

- la grosse dûment en forme exécutoire de l'acte en date des 2 et 17 août 2018 intitulé « Convention d'ouverture de crédit passée entre la Société ORABANK TOGO et la Société des Frigos de Lomé (SOFRILOM SARL) », passé par-devant Lysiane Adzowo AMORIN et Maître Hedy AMORIN-BADOHU, Notaires à Lomé ;
- la grosse dûment en forme exécutoire de l'acte en date des 28 mai et 11 Juin 2019 intitulé « Avenant à la Convention d'ouverture de crédit en compte courant passée entre la Société ORABANK TOGO et la Société des Frigos de Lomé (SOFRILOM SARL) », passé par-devant Lysiane Adzowo AMORIN et Maître Hedy AMORIN-BADOHU, Notaires à Lomé ;
- la lettre référencée N°8377/OTG/DG/DREC/DRNI/SOK en date du 21 novembre 2023 portant en objet « Notification de clôture juridique du compte courant n°65670000101-23 » ainsi que son courrier électronique de transmission à la SOFRILOM SARL en date du 21 novembre 2023 ;
- l'extrait de compte ;

COMMUNIQUE

Assurance de créancier

Fait commandement à :

La Société des Frigos de Lomé (SOFRILOM), Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10 000 000 F CFA, ayant son siège social à Lomé, ONAF, Route d'Aného, Zone portuaire, Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TG-LOM 2015 B 923, représentée par son Gérant, demeurant et domicilié audit siège, où étant et parlant à :

Le destinataire de l'acte étant introuvable à l'adresse connue (siège), j'ai procédé à la signification par affichage à la porte principale de l'auditeur du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

Monsieur Baba Mahamadou KOLANI, Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, Avenue Maman N'Danida, BP. 13594, Tél. 90 04 04 08, où étant et parlant à : *Se personne que j'ai vu à son domicile, j'ai procédé à la signification par affichage à la porte principale de l'auditeur du Tribunal de Grande Instance de Lomé.*

Mélan qui a son copie tout de son copiste que Calbo des pièces ci-dessus visées et visé les originaux et la copie

706-20-24

De, dans les vingt (20) jours de la signification du présent exploit et pour tout délai, payer à ma requérante ou à son Conseil, la SCP DOGBÉAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats sise à l'adresse susvisée, la somme totale de **Trois cent vingt-cinq millions six quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-huit (325 695 468) francs CFA**, décomposée comme suit :

• la somme principale	269 303 806 F CFA
• majorée des intérêts de retard décomptés du 21.11.2023 au 13.06.2024 décomposés comme suit :	7 336 354 F CFA
21.11.2023 au 31.12.2023 (4,200%)	1 245 585 F CFA
01.01.2024 au 13.06.2024 (5,0500%)	6 090 769 F CFA
• des frais de recouvrement (15%)	41 496 024 F CFA
• T.V.A (18%)	7 469 284 F CFA
• Coût du présent exploit	90 000 F CFA

L'avertissant que faute de payer la somme inscrite au présent commandement dans le délai de vingt (20) jours impartis, le présent commandement sera transmis à la diligence de ma

2

SCPA/1346/24

Recouvrement de créancier

requérante à la Conservation Foncière et vaudra à partir de sa publication saisie réelle du bien immobilier désigné ci-après :

Désignation :

Le bien objet de la saisie est un immeuble d'une contenance de trois ares quatre-vingt-quinze centiares (03a 95ca), objet du titre foncier n°49150 inséré au Livre Foncier de la République Togolaise Volume 294, Folio 72, consistant en un immeuble urbain bâti ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, sis à Lomé, Amoutivé (Préfecture du Golfe), limité au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADJALLE, au Sud par le lot n°8 et à l'Est par la Rue Maman N'Danida de 16 mètres ;

Tel au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte avec ses aisances, dépendances et appartenances, sans aucune exception ni réserve ;

Lui déclarant enfin que l'expropriation du bien désigné ci-dessus sera poursuivie dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Lomé sous la constitution de la SCP DOGBÉAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo ;

Notifié à Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière et des Domaines au Togo, demeurant et domicilié à Lomé, à la Direction des Affaires Domaniales et Cadastres (Division de la Conservation Foncière), où étant et parlant à :

Copie du présent commandement et lui est rappelé de s'abstenir de toute mutation de l'immeuble dont s'agit ou d'y inscrire tout droit réel tant que mainlevée ne sera pas donnée dudit commandement, mais que, dès réception du présent exploit, il est mandaté d'inscrire tous droits de ma requérante sur le Titre Foncier sus-spécifié.

**SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ILS N'EN IGNORENT**

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies tant des pièces susvisées que du présent exploit dont le coût est de **150 000 F CFA**.

L'HUISSIER,

[Signature]

**MAHOU BAYASSA
HUISSIER DE JUSTICE
N° 1346/2024**

14 juillet 2024 à l'ambassade de France au Togo

Fête de l'amitié et du partenariat

A la veille de la commémoration de la fête nationale française, l'ambassade de France au Togo a organisé, ce samedi 13 juillet à sa résidence, une cérémonie pour marquer l'événement. Une palette d'invités, parmi lesquels les membres du gouvernement, les ambassadeurs et d'autres personnalités de marque, étaient présents.

« La fête de la Fédération, c'est bien sûr celle de la communauté nationale française mais aussi celle de ceux qui se reconnaissent dans un projet dont les principes, la portée, la vocation n'appartiennent nullement à un territoire ni à un pays, ni un peuple en particulier. Ce soir, nous célébrons ensemble notre communauté, notre amitié et notre partenariat », a déclaré l'ambassadeur de France au Togo, Augustin Favereau. Cette cérémonie de commémoration initiée par le diplomate français au Togo a été l'occasion de saluer les bonnes relations entre la France et ses différents partenaires, notamment le Togo.

« A l'occasion de ces jeux, nous rappelons notre engagement collectif au service du multilatéralisme, et notre conviction que nous devons ensemble aborder les défis de notre temps. Ces défis nous les partageons. La sécurité, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement, le combat commun pour la croissance et l'emploi ». Pour Augustin Favereau, ensemble avec le partenaire togolais, beaucoup

de défis peuvent être réalisés. Revenant sur les initiatives déjà prises, le diplomate détaille : « Nous avons donc, en lien avec nos partenaires togolais, décidé de fluidifier notre système de délivrance des visas pour au moins deux catégories de demandeurs : les étudiants, d'abord ceux de l'Université de Kara, et les cadres d'entreprises, grâce à la convention que nous avons signée début mai avec les principales fédérations patronales du pays ». La réhabilitation du CHU de Lomé, Campus et de Kara, font aussi partie des soutiens qu'apporte la France au Togo.

« Nous pouvons aussi, si nos partenaires togolais le souhaitent, développer l'école du service de santé des armées de Lomé, en lui adjoignant une école d'infirmières qui fera de Lomé un futur pôle de formation nationale et peut-être régionale dans les métiers de la santé », a estimé Augustin Favereau. Revenant sur les principes et valeurs de la France, partagés avec l'Union européenne, Augustin Favereau évoque le choix politique de l'Europe. « Nous avons fait le choix politique et stratégique de mettre en

commun, en Européens, nos moyens de coopération et d'investissement durable et solidaire. C'est ce que nous appelons la programmation conjointe européenne dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, du soutien aux collectivités locales et à la décentralisation (...) », a-t-il expliqué.



Commémoration de la fête nationale française, à la résidence de l'ambassadeur de France au Togo, ce samedi 13 juillet

Les prochaines Jeux olympiques ont aussi meublé l'allocution de l'ambassadeur. Il a rendu hommage aux athlètes togolais qui vont représenter le pays lors des JO à Paris. La coopération culturelle et les œuvres d'art, sont aussi des points essentiels à la France. S'inscrivant dans le contexte des Jeux Olympiques de Paris, cette mise aux enchères se pense comme

une célébration du sport et de l'art mais également de l'art du sport. Sur commande, trois artistes togolais ont ainsi pu exprimer leur vision esthétique et symbolique de l'athlète, par la réalisation d'œuvres sculpturales inédites. Ces assemblages de matières dévoilent et amplifient les contorsions

Le gouvernement togolais a été représenté par la ministre de la Communication et des Médias, Florence Yawa Kouigan et ses collègues de la Fonction publique, Gilbert Bawara et du Développement à la Base, Myriam Doussou D'Almeida.

C'est depuis 1880 que la fête nationale française

est commémorée. C'est un double symbole historique de la Révolution française : la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, symbole de la fin de la monarchie absolue, et la fête de la Fédération organisée l'année suivante, qui représente l'union fraternelle de toutes les parties de la France et de tous les citoyens dans la liberté et l'égalité.

Edy Alley

#OseVosLoins

Chez nous, les dépôts et les envois sont à 0F.

Montant	Frais de dépôt	Frais de transfert	Frais de retrait
1 F à 500 F.....	0 F	0 F	50 F
501 F à 1000 F.....	0 F	0 F	75 F
1001 F à 5000 F.....	0 F	0 F	100 F
5001 F à 15 000 F.....	0 F	0 F	280 F
15 001 F à 20 000 F.....	0 F	0 F	320 F
20 001 F à 50 000 F.....	0 F	0 F	600 F
50 001 F à 100 000 F.....	0 F	0 F	1000 F

Tape ***155#**

Un monde nouveau vous appelle.

Nouveau
Plan 2